



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL\_2023\_0089-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 06 avril 2023**

**Délibération n° 51**

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
14/04/2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration** :

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Absent(e)** :

Monsieur François CHATAING

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances

**Objet** : Association d'Anciens Combattants - Subventions au titre de l'exercice 2023

Rapporteur : Jérôme EYNARD

La Ville a été sollicitée par sept associations d'Anciens Combattants pour une demande de subvention au titre de l'exercice 2023.

Le soutien financier de la collectivité pourrait s'établir à la somme globale de 2 490 €. Le tableau joint en annexe détaille le montant de la subvention sollicitée par chaque association.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

Délibération n°51 du jeudi 06 avril 2023

Le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



- APPROUVE le montant des subventions allouées à chaque Combattants, tel que détaillé dans le tableau ci-annexé.

ID: 043-214301574-20230411-DEL\_2023\_0089-DE

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 2**  
**Stéphane CLABAUX, Emmanuelle VIALANEIX**

Signé le 6 avril 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril  
2023